



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-134

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2025

Sommaire

DDT48 / Economie agricole

R76-2024-10-17-00020 - demandeAPE_4824085_GAEC_DE_LOSERAIE (2 pages)	Page 3
R76-2024-09-03-00012 - demandeAPE_4824087_VALETTE_DENIS (2 pages)	Page 6
R76-2024-09-03-00011 - demandeAPE_4824090_GAEC_DES_GRENOUILLES (2 pages)	Page 9
R76-2024-09-16-00008 - demandeAPE_4824091_CIUILLI_XAVIER (2 pages)	Page 12
R76-2024-09-19-00010 - demandeAPE_4824094_BUFFIERE_JC (2 pages)	Page 15
R76-2024-09-26-00009 - demandeAPE_4824095_CASTAN_VERONIQUE (2 pages)	Page 18
R76-2024-11-04-00023 - demandeAPE_4824096_ATGER_MAXIME (2 pages)	Page 21
R76-2024-10-11-00015 - demandeAPE_4824099_GAEC_DELABIOGUE (2 pages)	Page 24
R76-2024-10-16-00009 - demandeAPE_4824101_BALME_BERNADETTE (2 pages)	Page 27

DDT48

R76-2024-10-17-00020

demandeAPE_4824085_GAEC_DE_LOSERAIE



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 17 octobre 2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **16/10/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **33 ha 72 a 72 ca** situés sur la/les commune(s) de JULIANGES, SAINT PRIVAT DU FAU

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
JULIANGES	33 ha 21 a 22 ca	
	<u>section A</u> : 144-474-479-646	M. Eric PIC
	<u>section B</u> : 581-583-578-26-27-34-44-84-83-85-86-87-92-93-94-113-552-566-553	
	<u>section A</u> : 125-473	indivision BUFFIERE
	<u>section B</u> : 4-28-91-97-98-112-214-249-250-432	
SAINT PRIVAT DU FAU	0 ha 51 a 50 ca	
	<u>section A</u> : 482-484-485	indivision BUFFIERE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16/10/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 085**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 16/02/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code

PREF/DDT/SÉA/2024-587 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

**GAEC DE L'OSERAIE
FEYROLETES
15320 LORCIERES**

DDT48

R76-2024-09-03-00012

demandeAPE_4824087_VALETTE_DENIS



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 3 septembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **21/08/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **26 ha 10 a 37 ca** situés sur la/les commune(s) de **LES MONTS VERTS, TERMES**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
LES MONTS VERTS	2 ha 71 a 50 ca <u>section B : 830</u>	M. Jacques MOURGUES
TERMES	23 ha 38 a 87 ca <u>section A:316-317-321-331</u> <u>section B : 142-143-145-146-198-199-200-204-207-211-216-217-219-220-222-270-271-272-283-284-286-293-396</u> <u>section C : 47-48-1111</u>	M. Jacques MOURGUES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/08/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 087**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 21/12/24 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2024-443 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

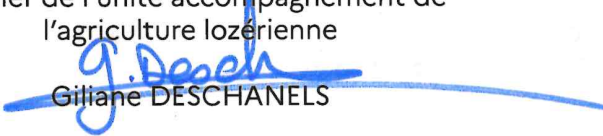
Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Gilliane DESCHANELS

M. Denis VALETTE
Martels
48310 TERMES

DDT48

R76-2024-09-03-00011

demandeAPE_4824090_GAEC_DES_GRENOUILL
ES



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **22/08/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **16 ha 68 a** situés sur la/les commune(s) de ARZENC DE RANDON

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
ARZENC DE RANDON	16 ha 68 a <u>section OE</u> : 31 en partie – 50 en partie	Office Nationale des Forêts

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22/08/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 090**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 22/12/24 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et

PREF/DDT/SEA/2024-452 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

GAEC DES GRENOUILLES
Granouillac
48170 ARZENC DE RANDON

DDT48

R76-2024-09-16-00008

demandeAPE_4824091_CIUILLI_XAVIER



AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 16 septembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **13/09/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **120 ha 27 a 54 ca** situés sur la/les commune(s) de CHATEAUNEUF DE RANDON, LANGOGNE, ROCLES, CHANEAC(07)

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
CHATEAUNEUF DE RANDON	1 ha 08 a <u>section A : 79-160</u>	M. Eric MENGUY
LANGOGNE	22 ha 68 a 30 ca <u>section ZX : 5</u> <u>section ZY : 10</u>	M. Eric MENGUY
ROCLES	0 ha 85 a 82 ca <u>section OA : 51-820</u>	M. Eric MENGUY
CHANEAC (07)	95 ha 65 a 42 ca <u>section V : 65-66-67</u> <u>section ZB : 3-4-5-50-6-7-8-86-9-94</u> <u>section ZC : 10-11-12-14-16-17-19-20-21-37-57-58-59-6-61-62-64-69-7-71-74-8-80-9</u>	SCI EMLRAREDAL

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/09/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 091**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 13/01/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Gilliane DESCHANELS

M. Xavier CIULLI
4 rue de charinac
48170 CHATEAUNEUF DE RANDON

DDT48

R76-2024-09-19-00010

demandeAPE_4824094_BUFFIERE_JC



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 19 septembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **06/09/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **6 ha 34 a 55 ca** situés sur la/les commune(s) de **TERMES**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
TERMES	6 ha 34 a 55 ca <u>section B : 328</u> <u>section C : 65-67-68-70-73</u>	M. Jacques MOURGUES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/09/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 094**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 06/01/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et

PREF/DDT/SEA/2024-470 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

M. Jean-Claude BUFFIERE
Alôziers
48200 LA FAGE SAINT JULIEN

DDT48

R76-2024-09-26-00009

demandeAPE_4824095_CASTAN_VERONIQUE



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 26 septembre 2024

Madame,

J'accuse réception le **20/09/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **18 ha 39 a 03 ca** situés sur la/les commune(s) de **BANASSAC CANILHAC, MASSEGROSCAUSSES GORGES, SEVERAC D'AVEYRON**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
BANASSAC - CANILHAC	2 ha 68 a 74 ca <u>section C : 741</u> <u>section ZC : 24-25-104</u>	Mme Chantale TEDDE M. Erwan LIBOUREL
MASSEGROS CAUSSES GORGES	14 ha 68 a 74 ca <u>section C : 15</u> <u>section D : 107-155-156-157-158-159-289-292-293-294-295-467-468-469-470-471-515-711-713</u>	M. Serge LIBOUREL
SEVERAC D'AVEYRON	1 ha 01 a 55 ca <u>section YB : 26</u>	M. Serge LIBOUREL

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/09/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 095**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **20/01/25**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2024-487 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

Mme Véronique CASTAN
4 rue de la croix de Malte PRATNAU
48500 BANASSAC-CANILHAC

DDT48

R76-2024-11-04-00023

demandeAPE_4824096_ATGER_MAXIME

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 4 novembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **04/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **8 ha 33 a** situés sur la/les commune(s) de **MONTS DE RANDON**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
MONTS DE RANDON	8 ha 33 a <u>section A</u> : 397K en partie	Office Nationale des Forêts

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 04/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 096**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 04/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

M. Maxime ATGER
Tartaronne
48700 MONTS DE RANDON

DDT48

R76-2024-10-11-00015

demandeAPE_4824099_GAEC_DELABIOGUE



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 11 octobre 2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **10/10/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **31 ha 44 a 33 ca** situés sur la/les commune(s) de NASBINALS, PRINSUEJOLS MALBOUZON

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
NASBINALS	5 ha 53 a 30 ca <u>section A</u> : 195-206-207	M. Jean-Marie THEROND
PRINSUEJO LS- MALBOUZON	25 ha 91 a 03 ca <u>section A</u> : 34-36-145-165-184-194-230-231-278-282-294-296-299-300-304-306-313-331-343-398-465-472 <u>section B</u> : 17-49-66 <u>section C</u> : 15-30-129-166	M. Jean-Marie THEROND

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10/10/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 099**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 10/02/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2024-558 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

GAEC DE LA BIOGUE
Le bourg Malbouzon
48270 PRINSUEJOLS MALBOUZON

DDT48

R76-2024-10-16-00009

demandeAPE_4824101_BALME_BERNADETTE

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 16 octobre 2024

Madame,

J'accuse réception le **14/10/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **120 ha 43 a** situés sur la/les commune(s) de **ALTIER**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
ALTIER	120 ha 43 a <u>section E</u> : 23-44-45-46-47-443-643 <u>section H</u> : 10-31 <u>section F</u> : 720	Indivisions Jean Louis BALME et Bernadette BALME
	<u>section E</u> : 662-677-902-924-983-997-1002-1005-1009-1012-1013-1014	Commune d'ALTIER section bergognon
	<u>section E</u> : 22-33-37-38-41-48-51-52-66-380-381-382-397-398-481-553-576-588-590-607-621-626-627-636-640-659-660-661-664-666-669-670-682-683-684-940-941-942-970 <u>section H</u> : 11-15-16-44-45-46-47-173-174-176-177-178 <u>section K</u> : 304-305-306-307-308-310	Mme Bernadette BALME
	<u>Section E</u> : 778-781-595-612-643J-643K-644-663-672-694-695-696-697-698-699-700-709-714-715-716-723-724-725 <u>section G</u> : 10-11-12-13 <u>section H</u> : 96-97-98-104-111-112-113-217-291	M. Jean Louis BALME
	<u>section J</u> : 144-145-149-150-298-343-344-345-346-484-487-489-491-498-499-503-505-524J-524K-525-527-538-544	commune d'ALTIER

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/10/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 101**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 14/02/25 .

PREF/DDT/SEA/2024-585 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

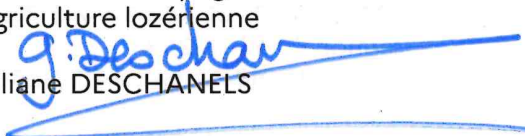
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

**Mme Bernadette BALME
LE BERGOGNON
48800 ALTIER**